

**Enquêtes publiques conjointes *
relatives au projet d'extension de
la zone d'activités de
Comblat le Château**

Plan du rapport page 1 à 4

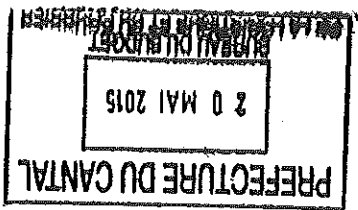
**Dossier no 1 pages 5 à 27 : Rapport du commissaire
enquêteur**

**Dossier no 2 pages 28 à 33 : Avis et conclusions
motivées du commissaire enquêteur (1 et 2)**

**Dossier no 3 pages 34 à 37: Avis du commissaire
enquêteur et procès verbal de l'opération (3)**

Dossier no 4 pages 38 à 39 : Pièces annexes

- * (1) enquête unique préalable à la DUP emportant mise en compatibilité du PLU
- * (2) au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau)
- * (3) enquête parcelaire menée conjointement



Plan du rapport

Document 1 : Rapport du commissaire enquêteur
Point I – Objet de l'enquête publique
11 - Présentation de la demande
12 - Identification du demandeur
13 - Références réglementaires
14 - Identification du projet

Point II - Dossier d'enquête publique
21- Présentation du dossier

Point III – Déroulement de l'enquête publique
31 - Décision de procéder à l'enquête
32 - Désignation du commissaire enquêteur (CE)
33 - Préparation de l'enquête
34 - Dossier mis à la disposition du public
35 - Publicité
36 - Modalités de consultation du public
37 - Investigations à l'initiative du commissaire enquêteur
38 - Visites effectuées sur le terrain

Point IV – Observations recueillies
41 – Remarques du commissaire enquêteur
42- Procès verbal de synthèse
43 - Analyse des observations recueillies
44 – Commentaires du commissaire enquêteur

Point V - Clôture de l'enquête publique

Document 2 : Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur relatifs à la DUP emportant mise en compatibilité du PLU et la loi sur l'eau

Point VI : Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur
61- Commentaires sur la participation du public
62 - Conclusions motivées
63 - Avis rendu

**Document 3 : Avis du commissaire enquêteur avec
procès verbal de l'opération relatif à l'enquête
parcellaire**

Point VII : Avis rendu avec procès verbal de l'opération

71- Observations formulées

72- Réponse du commissaire enquêteur

73 – Procès verbal de l'opération

74- Avis rendu

Document 4 : Pièces annexes

**Point IIX - Documents joints au présent rapport (26)
81- Liste des pièces jointes**

- Registres d'enquête publique DUF et parcellaire (2)
- Dossier d'enquête parcellaire (1) avec lettres de notification aux propriétaires concernés du dépôt du dossier d'enquête parcellaire avec accusés de réception (6).
- Arrêté préfectoral no 2015- 272 du 6 mars 2015 prescrivant l'ouverture des trois enquêtes publiques conjointes DUF- Loi sur l'eau - Parcellaire (1)
- Avis de l'autorité environnementale sur le projet d'extension de la ZA de Comblat le Château (1).
- Délibération adoptée à l'unanimité du conseil municipal de Vic sur Cère en date du 2 avril 2015 donnant un avis sur le dossier de demande d'autorisation" loi sur l'eau " (1) .
- PV de synthèse du CE remis au responsable du projet suite à l'avis de l'autorité environnementale, aux observations du public et aux remarques du commissaire enquêteur (1) .
- Mémoire en réponse au PV de synthèse du responsable du projet au CE (1) .
- Etude d'opportunité et de faisabilité préalable à l'extension de la ZA de Comblat le Château (1) .
- SCOT BACC (ZONE D'ACTIVITES) Note d'enjeux de l'Etat – Avril 2014 Préfet du Cantal (1)
- Dossiers thématiques sur le projet d'extension de la ZA de Comblat le Château publiés dans le journal d'information communautaire de la CC Cère et Goul en Carladès (2) .
- Plans des projets des modes doux de déplacement , voie piétonne et voie verte (2) .
- Demandes foncières reçues des entreprises qui souhaitent s'installer sur les terrains concernés par l'extension de la ZA (1) .

- Lettre du président de la CC Cère et Goul en Carladès au sujet de la mise à disposition des terrains non utilisés au GAEC Lours (1) .
- Note d'observations techniques du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (1).
- Conclusions de l'étude de trafic effectuée par la société SORMEA prenant en compte l'augmentation l'augmentation de trafic liée à l'agrandissement de la ZA (1) .
- Cahier des charges de l'étude du schéma de circulation à l'échelle du bourg de Vic sur Cère qui intégrera l'extension de la ZA de Comblat le Château (1) .
- Lettre du responsable du projet au DIR Massif Central suite au rapport d'étude de trafic (1) .

Rapport du commissaire enquêteur

Enquêtes publiques conjointes du 30 mars au 30 avril
2015 relatives au projet d'extension de la ZA de Combat
le Château comportant l'enquête publique unique
préalable à la DUP emportant mise en comptabilité du
projet, celle relative à la loi sur l'eau ainsi que l'enquête
parcellaire menée conjointement

Point 1 - Objet de l'enquête publique

11-Présentation de la demande

Cette demande a pour objet de soumettre à enquêtes publiques conjointes le projet d'extension de la ZA de Comblat le Château sur la commune de Vic sur Cère portée par la communauté de communes (CC) Cère et Goul en Carladès dans le cadre du développement économique de ce territoire . Une extension de l'ordre de 16,5 ha est envisagée dans le prolongement de la ZA existante (6 ha) le long de la RN 122 . Pour satisfaire aux procédures législatives et réglementaires en vigueur , trois enquêtes publiques ont été menées simultanément :

- l'une préalable à la DUF du projet d'extension emportant la mise en compatibilité du PLU ,
- une autre consécutive à la demande d'autorisation déposée par la CC Cère et Goul en Carladès au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) .
- l'enquête parcellaire permettant de définir l'emprise des terrains dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du projet

12- Identification du demandeur

Monsieur le président de la CC Cère et Goul en Carladès
Place du Carladès - 15800 Vic sur Cère

13 - Références réglementaires

Code de l'environnement
Code de l'expropriation
Code de l'urbanisme

14 - Identification du projet

La réalisation du projet d'extension de la ZA de Comblat le Château sur la commune de Vic sur Cère par la CC Cère et Goul en Carladès nécessite l'acquisition par cette dernière de 16,29 ha auprès de 6 propriétaires de parcelles de terrain

Point II – Dossier d'enquête publique

Pour la mise en oeuvre de ce projet , la CC Cère et Goul en Carladès a mandaté le cabinet Marot devenu " Atelier Site et Architecture – SARL Laurent Hostier . Ce dernier s'est adossé les compétences du cabinet de géomètres experts associés " SCP ALLO – CLAVEIROLE – COUDON " et du bureau d'études " BLG Environnement " . Le dossier d'enquête publique (12 documents séparés soit 736 pages) mis à la disposition du public a donc été élaboré de la manière suivante :

- par la SCP Allo – Claveirole – Coudon (Géomètres - Experts associés) , 25 avenue de la Liberté à Aurillac pour l'étude de faisabilité , le dossier d'enquête préalable à la DUF et l'enquête parcellaire .

- par l'atelier Site et Architecture (SARL Laurent HOSTIER) , 92 rue de Marmiesse à Aurillac pour le volet paysager et le dossier de dérogation Loi Barnier .
- par le bureau d'études en ingénierie et conseils BLG Environnement , 27 boulevard Christophe Moncada à Marseille pour l'étude d'impact .

21- Présentation du dossier

Il se compose des pièces suivantes :

au titre de la DUP :

- Pièce A : Notice explicative – Cadre réglementaire (7 pages)
- Pièce B: Plan de situation (4 pages)
- Pièce C: Plan général des travaux (2 pages)
- Pièce D: Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants (12 pages)
- Pièce E : Appréciation sommaire des dépenses (3 pages)
- Pièce F: Etude d'impact (415 pages - 33 tableaux – 98 figures et 73 photographies)
- Pièce G: Projet de mise en compatibilité du PLU de Vic sur Cère (20 pages) .

Pièce H: Etude loi Barnier(25 pages)

au titre de l'enquête parcellaire

Pièce I: Dossier enquête parcellaire (4 pages) avec 3 délibérations du conseil communautaire Cère et Goul en Carladès

au titre du dossier de demande d'autorisation sur la loi sur l'eau

Pièce J : Pièces administratives et techniques (26 pages)

au titre des autres documents consultables par le public

Arrêté préfectoral (8 pages) qui fixe les modalités du déroulement de l'enquête publique et avis de l'autorité environnementale (6 pages) en l'occurrence le préfet de la région Auvergne) en date du 26 mars 2015 qui apporte un éclairage sur le contenu de ce dossier et sur la prise en compte de l'environnement dans ce projet .

Point III – Déroulement de l'enquête publique

31 – Décision de procéder à l'enquête

Le préfet du Cantal par arrêté no 2015 – 272 du 6 mars 2015 a prescrit l'ouverture de la présente enquête publique.

32 – Désignation du commissaire enquêteur (CE)

Par désignation no E15000013 / 63 en date du 23 février 2015 , le président du Tribunal Administratif de Clermont- Ferrand a désigné M. ROCHE Gilbert en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M.BOUISSOU Jean Claude en tant que commissaire enquêteur suppléant .

33 – Préparation de l'enquête

Avant qu'elle ne débute j'ai eu un contact téléphonique suivi de deux entretiens à la préfecture du Cantal avec Madame MIALARET Hugette , chef de bureau des procédures d'intérêt public dans le but de préparer et de définir les modalités pratiques de ces trois enquêtes conjointes :

- récupération de l'ensemble du dossier d'enquête publique .
- formalités d'ouverture des deux registres d'enquête publique .
- dates et heures des permanences à la mairie de Vic sur Cère .
- publicité dans les journaux , affichage .

J'ai rencontré sur le site de l'enquête , Monsieur LOURS Bernard en tant que représentant du GAEC LOURS Thierry et Sébastien composé de deux exploitations , lesquelles possèdent dans ce secteur huit parcelles agricoles d'une superficie de 16, 07ha et de ce fait , sont concernées au premier chef par l'enquête parcellaire . A l'occasion de cette prise de contact en tant que commissaire enquêteur , je lui ai demandé de me donner son accord pour pouvoir accéder aux parcelles et aux bâtiments concernés par l'extension de la ZA de Comblat le Château ce qu'il a accepté sans difficultés .

J'ai également rencontré avec le CF suppléant , Monsieur ALBISSON Michel président de la CC Cère et Goul en Carladès pour faire un point complet sur ce projet depuis l'origine , effectuer une première reconnaissance des limites des emprises de l'extension de la ZA et du ruisseau de Villières qui passe sous la RN 122 au moyen d'un busage pour rejoindre la rivière Cère en suivant un tracé à l'intérieur de certaines parcelles agricoles concernées par l'extension .

34 – Dossier mis à la disposition du public

Le dossier dont il est fait mention au point II paragraphe 21.

35 – Publicité

Un avis d'enquête publique a été publié par la préfecture du Cantal dans les journaux " La Montagne " et " L'Union du Cantal"

La Montagne:

Vendredi 13 mars 2015

Mardi 31 mars 2015

L'Union du Cantal:

Samedi 14 mars 2015

Mercredi 01 avril 2015

Un affichage a l'attention du public était présent sur le panneau d'affichage extérieur de la mairie , de la CC Cère et Goul en Carladès et sur les lieux des emprises de l'extension de la ZA de Comblat le Château à deux endroits passagers .

36- Modalités de consultation du public

Un dossier complet et deux registres d'enquête publique (DUP emportant mise en compatibilité du PLU / loi sur l'eau et parcellaire) , côtés et paraphés par le commissaire enquêteur ont été mis à disposition du public du 30 mars au 30 avril 2015 aux jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie de Vic sur Cère (du lundi au jeudi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures) .

J'ai tenu les permanences suivantes à la mairie de Vic sur Cère :

- vendredi 03 avril de 9 à 12 heures
- vendredi 10 avril de 14 à 17 heures
- mardi 21 avril de 9 à 12 heures
- jeudi 30 avril de 14 à 17 heures

Lors de ces permanences qui se sont déroulées normalement , j'ai accueilli deux personnes dont une à deux reprises . L'une a consigné directement ses observations sur le registre d'enquête publique sans solliciter le commissaire enquêteur et l'autre a échangé avec moi dans un premier temps puis m'a remis ensuite une lettre qui a été annexée au registre d'enquête publique . J'ai également reçu un courrier que m'a adressé le président de la Chambre d'Agriculture du Cantal par l'intermédiaire de la mairie de Vic sur Cère, siège de l'enquête . Celui ci est annexé au registre d'enquête publique .

37- Investigations à l'initiative du commissaire enquêteur

Durant l'enquête publique j'ai sollicité à plusieurs reprises la mairie de Vic sur Cère, siège de l'enquête pour consulter le dossier PLU de cette commune en vigueur depuis décembre 2013 ainsi que le rapport du commissaire enquêteur à ce sujet du fait de certaines interactions notamment dans le domaine de la voirie (scénarios d'aménagement de la RN 122 à la traversée de Vic sur Cère , de liaisons piétonnes et deux roues) et de l'extension de la ZA qui est évoquée en indiquant les objectifs recherchés et les principes d'aménagement .

Vis à vis de l'enquête " loi sur l'eau " , le dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement a donné lieu à un examen attentif de ma part et à une visite approfondie sur le terrain notamment du fait des travaux envisagés :

- déplacement et recalibrage du ruisseau de Villières entre la RN 122 et la voie ferrée .
- viabilisation des terrains à aménager.
- construction des voiries de desserte internes raccordées aux voies existantes permettant le maillage du site du projet au réseau viaire local.
- création d'un nouveau carrefour giratoire sur la RN 122 à l'entrée de la ZA (côté Aurillac)
- réalisation de deux bassins de rétention des eaux pluviales .

J'ai demandé à prendre connaissance du document de la DDT 15 intitulé **ETUDE DU RISQUE INONDATION SUR LA COMMUNE DE VIC SUR CÈRE - Bassins versants des ruisseaux de l'Iraliot et de Villières** en date du 3 avril 1997 établi par le laboratoire régional des Ponts et Chaussées. Il comporte une cartographie de l'aléa exceptionnel du ruisseau de Villières et fait état de la limite du champ d'inondation de ce ruisseau. Le déplacement du lit du ruisseau et son redimensionnement pour permettre le passage de la crue centennale devraient avoir une conséquence bénéfique vis à vis d'un secteur de la zone d'activités puisqu'il est actuellement soumis à l'aléa du risque d'inondation (zonage Uyi) ce qui ne sera plus le cas une fois ces travaux réalisés.

J'ai pris connaissance de la délibération adoptée à l'unanimité par le conseil municipal de Vic sur Cère qui a donné un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation au titre de la " loi sur l'eau " (voir document no 4 Pièces Annexes).

Le dernier jour, après la clôture de l'enquête publique, je me suis entretenu avec M. Michel ALBISSON président de la CC Cère et Goul en Carladès afin d'évoquer son déroulement, le contexte et le climat qui n'appellent pas de commentaires particuliers de ma part.

Vis à vis de l'enquête parcellaire, je n'ai pas eu d'observations sur les limites des biens à exproprier de la part des propriétaires concernés. Au sujet de l'emprise des ouvrages projetés, je me suis entretenu à deux reprises avec Monsieur ROLLAND Yann, service juridique, foncier et environnement à la Chambre d'Agriculture pour évoquer l'avis défavorable donnée à ce projet par son président suite à un courrier reçu en date du 8 avril 2015 tout en faisant remarquer que lors de la consultation des personnes publiques associées et à l'occasion de la commission départementale de consommation des espaces agricoles ou ce projet d'extension a été examiné, les représentants de la Chambre d'Agriculture n'ont pas émis d'avis contraire.

J'ai également contacté le cabinet de géomètres qui a procédé à l'enquête parcellaire afin d'avoir des éléments d'appréciation complémentaires pour rédiger mon rapport.

Vis à vis de l'enquête DUF, j'ai contacté dans un premier temps la DDT 15 pour connaître la suite réservée au dossier technique transmis à la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Massif Central portant sur une demande d'autorisation pour la construction d'un carrefour giratoire sur la RN 122 afin de permettre l'accès sécurisé de la zone d'activités.

J'ai informé Mme LE GUILCHER Morgane, société BLG Environnement qui a conduit l'étude d'impact de la nature des observations émises par l'autorité environnementale et le public (voir document no 3) et de bien vouloir les prendre en compte dans le mémoire en réponse au PV de synthèse remis au responsable du projet (CC Cère et Goul en Carladès).

Je me suis entretenu à plusieurs reprises avec Monsieur ALBISSON Michel , président de la CC de Cère et Goul en Carladès au fur et à mesure de l'avancement de cette enquête publique

Les principaux points abordés ont porté sur :

- un historique et une présentation d'ensemble de ce projet dans le temps avec la communication de l'étude d'opportunité et de faisabilité de l'extension projetée.

● la pertinence économique et la justification de cette extension de ZA.

● La publicité qui a été faite autour de ce projet avec notamment

l'information du public afin de le tenir au courant et recueillir ses

remarques .

● Le déplacement envisagé de l'établissement de jeux et du supermarché

sur la partie réservée à la zone commerciale .

● les effets du projet sur l'environnement , la consommation des terrains à

l'origine à vocation agricole ainsi que les mesures compensatoires

prévues dans l'étude d'impact qui en découle .

● l'accès de la partie agrandie de la ZA à la RN122 qui nécessite un

carrefour giratoire et la création de modes doux de déplacement

(piétons / cyclistes) entre le bourg et la zone commerciale .

38- Visites effectuées sur le terrain

J'ai effectué une visite complète et détaillée de l'ensemble des parcelles

puis des bâtiments afin de visualiser sur le terrain les emprises foncières de

l'extension de la zone d'activités future , leur positionnement par rapport à la

ZA actuelle et me rendre compte de visu de certains aspects développés

dans le dossier d'enquête préalable à la DUP et celui relatif à la loi sur l'eau .

Point IV – Observations recueillies

Le public dans son ensemble s'est peu impliqué dans ce projet d'extension

de zone d'activités et n'a pas réellement sollicité le commissaire enquêteur

durant les quatre permanences qu'il a tenues en mairie de Vic sur cère .

Cela s'est traduit dans les faits par :

- une série d'observations écrites émanant de la même personne qui

ont été consignées à l'identique sur le registre d'enquête publique lors

de la première permanence du commissaire enquêteur .

- Un courrier émanant d'une autre personne qui a été remis en mains

propres et commenté au commissaire enquêteur à l'occasion de l'une

de ses permanences en mairie de Vic sur Cère .

- Une lettre de la Chambre d'Agriculture du Cantal adressée au

responsable du projet (président de la CC Cère et Goul en Carladès)

avec copie au commissaire enquêteur en mairie de Vic sur Cère .